

L'Allocation aux Personnes Agées

L'Allocation aux Personnes Agées, c'est quoi ?

Quand on est vieux, on peut recevoir

l'Allocation aux Personnes Agées

On dit aussi l'APA.

C'est de l'argent qu'on peut recevoir tous les mois.

Quand on est vieux, il y a des choses qu'on ne peut plus faire seul.

On a besoin d'aide.

L'APA c'est de l'argent pour payer ces aides.



Qui peut avoir l'APA ?

Pour avoir l'APA, il y a des règles :

- Il faut avoir 65 ans ou plus.
- Il ne faut pas avoir beaucoup d'argent.
- Il faut avoir des problèmes pour faire des choses seul dans la vie de tous les jours.

Par exemple : manger, se laver, faire ses courses.



La Wallonie veut changer la loi sur l'APA.

Les ministres ont écrit un document pour changer la loi.



Ce qui va changer

Il y aura de nouvelles règles pour décider qui peut avoir l'APA.



Le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap doit donner son avis.

Il doit dire s'il est d'accord ou pas avec la nouvelle loi.



Dans le Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap, il y a :

- des représentants de personnes avec un handicap
- des représentants de services qui aident les personnes avec un handicap en Wallonie.



Le Conseil se réunit plusieurs fois par an.

Le Conseil consultatif a donné son avis sur la nouvelle loi.

Le Conseil trouve que c'est bien de changer les règles. Comme ça, plus de personnes vont pouvoir avoir l'APA. Et certaines personnes vont pouvoir recevoir plus d'argent.



Mais il faut changer les règles pour tout le monde. Le Conseil demande d'aussi de changer les règles pour les personnes qui ont déjà l'APA. Comme ça les personnes qui ont déjà l'APA vont pouvoir aussi avoir plus d'argent.



Traduction réalisée par
www.falc.be

